



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 15 décembre 2016
à 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, VENET Anne-Marie

Membres excusés : ECLERCY Jean-Paul, PROTIERE Fabien

Secrétaire de séance : DEPIERRE Catherine

Choix du règlement de la contribution versée au SIEMLY.

Monsieur le Maire indique que La participation au SIEMLY s'élève pour 2017 à un montant de 2 210,00 €, soit 2,60 € par habitant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser cette contribution.

Choix du règlement de la contribution versée au SIVOS.

Monsieur le Maire indique que La participation au SIVOS s'élève pour 2017 à un montant de 119,51 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser cette contribution.

Convention pour la valorisation des C.E.E par le SYDER.

Monsieur le Maire indique que Le SYDER propose une convention pour valoriser les CEE de la commune, à titre gratuit.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SYDER.

Renouvellement de la convention avec le C.A.U.E.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec le CAUE. Le montant de la cotisation s'élève à 200 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec le CAUE.

Convention d'études et de veille foncière avec EPORA

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'EPORA, organisme de veille foncière, sur un périmètre comprenant une partie du village. Ceci permettra de maîtriser le foncier, et d'installer, dans le futur, des commerces dans le village. L'EPORA se substitue à la commune pendant une durée de 3 ans. Les études menées par l'EPORA sont financées à 50%.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'EPORA et de sous-déléguer le droit de préemption.

Renouvellement de la convention avec l'ASM et fixation du montant de la participation financière

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention d'occupation des vestiaires du stade de la gare, avec l'ASM, et de fixer le montant de la participation de l'association au coût du chauffage pour 1 000 € en 2017. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler la convention avec l'ASM et le montant de la participation.

Indemnités du receveur principal

Monsieur le Maire dit que l'indemnité de gestion du receveur principal se monte à 441,14 € brut et l'indemnité de budget à 45,73 € brut. Il propose de payer les indemnités à 100 %.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de payer les indemnités du receveur principal.

Indemnités du régisseur des salles.

Monsieur le Maire explique qu'un arrêté ministériel fixe les indemnités des régisseurs. Il dit que la délibération du 16 décembre 2010 comporte le montant de l'indemnité. Afin de ne pas redélibérer à chaque changement de l'arrêté Ministériel, il propose de retirer le montant de la délibération. La régie de garderie ne servant plus, est fermée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Prise en charge des frais de déplacements liés à l'écoquartier

Monsieur le Maire explique que l'état a versé en 2012 une contribution de 1 000 € pour subvenir aux frais de déplacements liés à l'écoquartier. Il demande l'autorisation d'utiliser cette enveloppe pour rembourser les frais engagés pour une réunion dans la capitale, soit 219,40 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Institution du droit de démolir dans le cadre du PLU

Monsieur le Maire explique que l'institution du droit de démolir dans le PLU de la commune, permettra principalement de s'assurer des mises-à-jour du cadastre. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Demandes de subventions

La mairie a reçu un certain nombre de demandes de subvention de la part d'organisme et associations. Conformément aux prescriptions votées en début de mandat, le conseil municipal décide :

- De ne pas donner suite aux demandes du collègue Raoul Follereau, à la cantine du groupe scolaire du collège Raoul Follereau.

- De subventionner la MFR de Chaumont à Eyzin-Pinet pour un montant de 32 €.

Demandes de subvention à la Région

Monsieur le Maire explique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de soutenir les petites communes rurales de moins de 2 000 habitants avec un plan en faveur de la ruralité. Il propose de demander une subvention de 29 000 € sur ce plan pour financer une partie des travaux de rénovation énergétique, acoustique et accessibilité de la salle des bâtiments publics.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de demander cette subvention.

Demandes de subvention au Ministère de l'environnement, de la mer et de l'énergie

Monsieur le Maire explique que le Ministère propose de soutenir les territoires à Energie Positive Croissante Verte (TEPCV) en attribuant des subventions à la rénovation acoustique des bâtiments construits avant 1996 et accueillant des enfants de moins de 6 ans. Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 80% sur un montant de 3 850 € H.T. pour la pose de panneaux acoustiques sur les murs de la salle de la cantine, afin d'en améliorer les conditions de réverbération du son.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de demander cette subvention.

Questions diverses

- Monsieur le Maire présente l'étude portant avis du CAUE sur la faisabilité de la réhabilitation de l'ancienne école. Cette étude fait apparaître une possibilité de création de 3 logements (1 T4 au RDC, 1 T2 et 1 T1 à l'étage). L'accès se ferait par le préau et par la rue. La cour serait conservée en partie pour quelques parkings vers le portail et le reste serait transformé en jardin public, avec ouverture du préau sur la rue (création d'une placette avec passage piéton ouvert). Un accès piéton pourrait être aménagé pour lier cet espace public avec l'impasse donnant vers le puits de la Motte.

- Monsieur le Maire annonce que suite au dépôt d'une demande de subvention, la CNP assurance accorde un montant de 567 € pour l'installation d'un défibrillateur à l'extérieur de la salle polyvalente.

- Monsieur le Maire expose la continuité du projet de cheminement doux menant du village au bas de la commune, et desservant La zone de la Gagère, l'ESAT de la Goutte d'Or et le stade de la gare et l'étang Varagnat. Il dit qu'une demande sera faite à l'agence technique départementale pour finaliser le projet.

- Monsieur le Maire explique que le travail effectué avec la DDT concernant l'écoquartier se poursuit, avec une extension sur le village et l'intégration des futurs logements OPAC.

- La PIZZANOU arrête de venir sur la commune. Son gérant explique qu'il ne peut tenir face à la concurrence

qui a gagné le village sans baisser la qualité de ses produits.

- Le SYRIBT remercie les sentinelles inondation qui se sont fortement mobilisées lors de l'épisode pluvieux et des crues des 21 et 22 novembre dernier.

- Le comité de la Batteuse remercie vivement le conseil municipal pour son aide à l'achat de la nouvelle locomobile.

- Monsieur le Maire donne les dernières informations sur l'avancement de la construction de la nouvelle intercommunalité : la CCMDL.

- La distribution des sacs poubelles noirs et jaunes aura lieu le mercredi 4 janvier de 14h à 17h et le samedi 7 janvier de 9h à 12h. Il n'y aura pas d'autre distribution.

- Le bulletin municipal de décembre 2016 sera distribué entre Noël et le jour de l'an.

- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 8 janvier à la salle polyvalente. Accueil du public à 10h30, début de la cérémonie à 10h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15/12/ 2016.



Philippe GARNIER
Maire